

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 17 MAI 2019**

Présents : Claudie COLLANGE, Daniel MOURTON, Jean-Luc ISACCO, Paul NEME, Christian ROUDAIRE, BERTRAND Pierre, Éric ROFFET, PIGEON André, THOMAS Jean Marc

Secrétaire de séance : THOMAS JM

En présence de la secrétaire de mairie.

### **DENOMINATION DES RUES ET PLACES PUBLIQUES**

Madame le Maire explique au conseil municipal l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune. En effet, une meilleure identification des lieux-dits et des maisons contribuent à améliorer votre sécurité pour l'intervention des urgences, gendarmerie,... et l'efficacité des services de La Poste, INSEE, ENEDIS,...

Il permet notamment la localisation de 100 % des foyers de la commune.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal.

#### **Liste des rues et place publique**

1	Rue du HAUT
2	Rue des NAUTES
3	Rue de la MAIRIE
4	Place de la CROIX
5	GRANDE RUE
6	Rue de l'EGLISE
7	Rue des FANTS
8	Lotissement LA PRADE

### **PRESENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé en 2008 de choisir comme hébergeur du site de la commune la Société NET15. Le coût de la prestation s'est élevé à 234.00 € TTC pour l'année 2018.

Suite à un mécontentement des services de la Société NET15 (difficultés pour mettre à jour le site, problèmes de maintenance, coût trop élevé,...) il est proposé aux membres du Conseil Municipal de mettre fin au contrat passé avec NET15.

Des démarches ont été entreprises auprès des nouveaux hébergeurs, plus performants et moins onéreux. L'hébergeur retenu est la société O2SWITCH basée à Clermont Ferrand qui propose l'hébergement de notre site pour un coût annuel de 72.00 € TTC par an.

### **ETUDE CONVENTION SAFEGE RENFORCEMENT ALIMENTATION EAU DES ISSERTS**

Madame le Maire explique à l'assemblée le projet de renforcer l'alimentation en eau du village des Isserts en constituant un maillage avec Viallevelours déjà à l'ordre du jour à plusieurs reprises.

Trois bureaux d'études ont été consultés : SAFEGE, EGIS EAU et AUVERGNE ETUDES EURL.

Seul le bureau SAFEGE a répondu.

Une visite a eu lieu sur place le 10 janvier 2019.

SAFEGE remet à Madame le Maire un projet de convention de maîtrise d'œuvre pour cette opération qui consiste à leur confier une mission d'étude et de direction des travaux qui portera sur l'ensemble du programme retenu. Le coût global des travaux de renforcement est évalué à environ 100 000 € HT.

La rémunération globale et forfaitaire du bureau d'études SAFEGE s'élève à 10 800.00 € TTC (le prix est révisable, la révision est calculée à la date d'établissement des acomptes).

### **RECENSEMENT 2020 – DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur communal afin de réaliser les opérations du recensement de la population prévu du 16 janvier au 15 février 2020.

Le conseil municipal décide de désigner par arrêté municipal la secrétaire de mairie comme coordonnateur communal d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Tenue du bureau de vote pour les élections des représentants au Parlement Européen le dimanche 26 mai 2019.** Le bureau est organisé pour la journée et chaque conseiller recevra une copie du tableau avec horaires.

**Location appartement N° 1 Immeuble Mandon:** la révision du loyer à la baisse a permis d'obtenir des contacts. Un couple est intéressé mais il faut vérifier ses moyens financiers avant d'accorder la location.

**Voirie forestière Magnol (tranche 2) :** après la visite d'un technicien forestier sur les lieux et une analyse sur le retour sur l'investissement calculé grâce à la surface forestière pouvant être desservie par cette nouvelle route, il apparaît que le projet ne pourra devenir rentable qu'après une période de 15 ans, ce qui est problématique pour recevoir les aides financières. Par conséquent, il n'y aura pas de suite pour l'instant dans les travaux de voirie forestière.

**Nouveaux tarifs du SPANC :** au 1<sup>er</sup> juillet 2019, les tarifs de contrôles de conception, exécution et diagnostic installation existante vont augmenter. Ils sont affichés en mairie pour consultation par les usagers.

La voie communale empiète sur la cour de Mr LARDY. Il est prévu de faire une convention pour « abandon de parcelle » pour régulariser la situation afin qu'il puisse effectuer les travaux qu'il a prévus.

A l'étude courrier de Monsieur Grabowsky qui souhaite installer un escalier pour atteindre une pièce au 1<sup>er</sup> étage de son restaurant. Il se trouve que l'empiètement de cet escalier (environ 2m<sup>2</sup>) se situe sur le domaine public. Il faut donc étudier les solutions de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 22H30.

